



COMMUNIQUÉ

VOLS DE BOIS ET ESCROQUERIES : FRANSYLVA APPELLE À DES MESURES URGENTES POUR ARRÊTER LE PILLAGE DES FORÊTS FRANÇAISES

Paris, le 23 janvier 2025

Après l'Hérault, les Yvelines, la Moselle et la Meuse, plusieurs forêts de l'Aube, de la Haute-Marne et des Vosges ont été la cible de nouveaux vols de bois. La fédération des forestiers privés qui représente les 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêts appelle à une réaction de l'État face à des réseaux criminels qui prennent de l'ampleur. Fransylva rappelle que ces vols dévastent la biodiversité forestière et frappent toute la France. Dans d'autres cas, les vols de bois consistent à escroquer des propriétaires.

Les forêts des départements des Vosges, de la Haute-Marne et de l'Aube ont été le théâtre de nouveaux vols de bois, après une série d'opérations criminelles découvertes en Occitanie, en Ile-de-France, en Moselle et en Meuse ces derniers mois.

Ces derniers cas sont des **vols de bois sur pied**, c'est-à-dire, des **coupes brutales et illégales d'arbres** dans une forêt privée par des réseaux criminels et organisés. Dans d'autres cas, le vol de bois consiste à **escroquer des particuliers propriétaires** de parcelles en prélevant du bois au-delà du contrat conclu ou bien à des prix plus que sous-évalués.

Fransylva, la fédération des forestiers privés, dénonce le manque de moyens des services de l'État pour contrer ces pillages des forêts françaises qui alimentent le trafic de bois à l'international.

"Les particuliers propriétaires de forêts représentent 75% de la surface forestière française et doivent faire face à des réseaux mafieux avec des professionnels du pillage, des informateurs sur place et des ramifications vers l'étranger. Nous sommes victimes d'une vraie prédation !", alerte Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

Présente immédiatement sur les lieux après la découverte de ces vols, Anne Dunoyer, président du syndicat dans le Grand Est insiste sur les conséquences catastrophiques pour la biodiversité forestière : **"Des écosystèmes entiers sont**



dévastés et mettront plusieurs années à se reconstituer. Les forestiers qui entretiennent ces forêts depuis des générations sont non seulement victimes d'une violence psychologique mais aussi et surtout, perdent un revenu qui aurait dû financer la forêt de demain : c'est une blessure pour la planète".

Fransylva déplore le manque de mobilisation de l'État. Comme dans le cas des raves-parties ou des campements sauvages en forêts, **les particuliers propriétaires forestiers sont découragés de porter plainte face à une justice qui n'a pas les moyens** de suivre, d'enquêter et de juger les auteurs de ces vols et escroqueries.

De nombreux cas de **vols organisés sont découverts grâce au travail de terrain et à la remontée d'informations de Fransylva** auprès des particuliers propriétaires de forêts, et ce dans toute la France.

"Si les vols se limitaient auparavant aux zones frontalières, nous avons aujourd'hui des cas sur tout le territoire et chaque fois que nous enquêtons et relions des faits entre eux, nous découvrons des réseaux redoutablement bien organisés. Nous sommes devenus la première communauté de lanceurs d'alerte en forêt", souligne Antoine d'Amécourt.

Fransylva appelle les 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêts à la plus grande vigilance contre ces atteintes graves à la forêt et ces escroqueries qui se multiplient, ainsi qu'à se regrouper autour des syndicats de forestiers privés dans chaque département.

La fédération demande aux **ministres de l'Intérieur, Bruno Retailleau, de la Justice, Gérald Darmanin et de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher** qui est désormais chargée du sujet forestier, de prendre des mesures urgentes :

- 1. Création d'une cellule dédiée sur tout le territoire mobilisant le renseignement, les forces de l'ordre et les douanes ;**
- 2. Instructions du Garde des Sceaux pour accélérer les procédures et alourdissement des sanctions pénales contre ces actes ;**
- 3. Création d'un fonds de dédommagement : les particuliers propriétaires de forêt ne sont pas assurés contre ces pillages et perdent les moyens de reboiser.**

Fransylva agit pour les forestiers privés en France et en Europe, aux côtés de ses partenaires de la filière forêt-bois. La fédération rassemble des femmes et des hommes engagés pour les générations futures en adaptant les forêts françaises au changement climatique.

Contact presse - Agence Artcher
pierre-philippe.frieh@artcher.fr / 06 65 34 15 29
foulques.dargoeuves@artcher.fr / 06 69 56 81 65